

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 mars 2025

**Le vingt-six mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt et un mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 10  
Absents : 7

**Présents** : M BAZILLE, M DEMAZEL, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, MME MARY, M LÉON

**Absents excusés** : M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA

**Absents qui ont donné pouvoir** : MME PENLOUP pouvoir à M LÉON André, MME HAVARD pouvoir à M RONCERAY Marcel

**Secrétaire de séance** : M DEMAZEL Serge

**N°2025027 - Objet : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la convention de groupement de commandes signée le 03 juillet 2019 entre les communes de GORRON, LANDIVY, MONTAUDIN et PONTMAIN relative à la réalisation d'une étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour ces 4 communes ;

Monsieur le Maire rappelle que la mission a été confiée au bureau d'études SAFEGE de TOURS pour effectuer la mise à jour de ces 4 schémas directeurs.

Monsieur le Maire rappelle également la procédure et les différentes étapes qui ont conduit à produire un document établissant le diagnostic du réseau et de la station d'épuration.

L'ensemble de ces travaux représente environ 761 k€HT, soit 0.770 €HT/m<sup>3</sup> avec subvention Agence de l'eau et Conseil Départemental, avec une décomposition par ordre de priorité.

Ce document propose une planification des travaux de modernisation et d'adaptation des réseaux et des ouvrages pour les 10 ans à venir. Il servira de référence et sera demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subventions et des dossiers de travaux. Il servira également de guide pour la planification budgétaire.

Désignation des travaux	Réhabilitation existant			Extension réseau	Réhabilitation des branchements
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 1
Réseaux gravitaires	340 000	21 000	28 000	240 000	—
Station d'épuration	39 600	7 200	0	—	—
Branchement	—	—	—	—	84 000
<b>Total des opérations (€ HT)*</b>	<b>380 000</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>	<b>240 000</b>	<b>84 000</b>
Linéaire amianté-ciment (m)	748	0	0	—	—
Réseaux gravitaires	125 208	0	0	—	—
Station d'épuration	6 000	0	0	—	—
Branchement	—	—	—	—	84 000
<b>Total plafond subv ACSN (€ HT)</b>	<b>131 208</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 000</b>
Réseaux gravitaires	93 906	0	0	92 250	—
Station d'épuration	4 500	0	0	—	—
Montant maximum subvention CD63 (€ HT)	38 406	0	0	92 250	0
Reste à charge pour emprunt (en € HT)	190 367	29 000	28 000	147 750	—
Montant investissement Emprunt à 2.5% sur 25 ans (€ HT/an)	8 102	1 574	1 520	8 019	—
Reste à charge pour (en € HT)					0
<b>Volume annuel redevable (m³)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	
<b>Impact moyen prix de l'eau (€/m³) *</b>	<b>0.33</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.32</b>	

Monsieur le Maire précise que la mise en conformité des branchements eau usée et pluviaux peut bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie que dans les cas suivants :

- Actions groupées sur la partie privative des branchements particuliers conduites soit directement ou indirectement par la collectivité
- Action portant sur un nombre significatif de logements.
- Au moins 80 % des abonnés concernés acceptent d'engager des travaux.

Les travaux sur les branchements particuliers font l'objet de contrôles préalables à la réception réalisés conformément aux spécifications de la convention d'aide de l'agence de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**Décide** d'approuver les conclusions du schéma directeur de l'assainissement tel que présenté ce jour par Mr le Maire.

-**Autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à effectuer toutes les démarches correspondantes à ce dossier.

Le secrétaire de séance,  
Serge DEMAZEL

Fait et délibéré le 26 mars 2025  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire



